



## HANDICAP

### **Le téléservice MDPH, pour un meilleur accès aux droits des personnes en situation de handicap**

Le Conseil départemental du Gard lance le Téléservice MDPH, un service « en plus » proposé par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour faciliter vos démarches et améliorer le traitement des demandes.

Publié le 03/07/2023 -- Temps de lecture: 05 minutes



**Pour accéder directement au téléservice, [cliquez ici](#)**



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.*

*3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*